

Compte-rendu de la réunion du SRPI

Du mercredi 14 octobre 2020

M. Nicot ouvre la séance à 20h30.

Membres présents : Ludovic NICOT, Didier LAITHIER, Karine KISRANI, Angèle PRILLARD, Audrey FRANCHESCHINI, Stéphanie, BOULLANGER, Alexandre GAILLARD, Frédéric BONNEFOI, Thibault EME, Yvan GENEVOIS

Yvan Genevois est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du CR du 26 août 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Représentant au CNAS

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle que pour le CE / CSE dans le secteur privé. M. Nicot propose qu'un membre du SRPI soit désigné afin d'être représenté au CNAS et pouvoir solliciter si possible des avantages pour les salariés (chèques vacances, tickets restaurant...).

M. Nicot se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

3. Secrétariat de séance

Suite à la relance du service de contrôle de légalité de la Préfecture, il est rappelé que dans les statuts du SRPI doit être désigné 1 secrétaire.

Il est proposé au vote de demander la modification des statuts : retrait de la désignation d'1 secrétaire (le secrétariat de séance deviendra tournant entre les différents membres).

Vote à l'unanimité pour la demande de modification.

Cette modification des statuts doit être approuvée par les 3 conseils municipaux, qui seront destinataires de cette demande.

4. Calcul de la participation des communes

Suite aux discussions, il est clarifié que dans les cas d'enfants scolarisés au sein du RPI, dont les parents sont séparés :

Si les parents résident séparément dans deux communes du RPI : participation demandée pour moitié à chaque commune.

Si l'un des 2 parents réside en dehors du secteur du RPI : pas de demande de participation à la commune extérieure.

Si les 2 parents résident en dehors du secteur : demande de participation aux communes.

5. Transports scolaires

Le SRPI a reçu de la Région la demande de paiement des frais 19-20 pour le transport méridien. Il n'y a pas eu de réajustement lié à la période de confinement, malgré une demande écrite du SRPI, car il s'agit d'un forfait, et contester cette facture serait une perte de temps et d'énergie.

Le mini-bus est prévu dans le contrat pour venir en complément du bus lorsque ce dernier est complet. Il a permis de gagner du temps de trajet en ciblant les enfants de Villers. Mais dans le contrat le mini-bus n'est prévu que sur le trajet Montrond-Merey, pour le périscolaire.

Après 6 semaines de fonctionnement, il s'avère que le bus n'est jamais complet (environ 7 places disponibles), et que le mini-bus tourne à vide.

Avant d'envisager l'annulation de ce mini-bus, il est prévu de prendre l'attache du Service Transport (M. Germain) pour étudier les termes du contrat et envisager les incidences de cette suppression (réduction du coût ? possibilité de le prévoir à nouveau si augmentation des effectifs ? ...).

6. Périscolaire et partenariat associatif

Il est constaté une baisse de la fréquentation du service périscolaire du mercredi après-midi (7 ou 8 enfants).

En parallèle une association de Montrond propose de mettre en place des ateliers musique pour les enfants (3/6 ans et 7/11 ans). Afin d'assouplir les temps d'occupation de la salle des fêtes de Montrond, et favoriser les potentielles inscriptions aux ateliers musicaux et au périscolaire, il sera proposé à cette association d'utiliser les locaux du site de Merey.

Il est également envisagé que le périscolaire soit ouvert et proposé aux enfants des communes environnantes (Tarcenay, Epeugney) ne disposant pas de ce service le mercredi après-midi, sous réserve de participation financière.

7. Réflexion sur les travaux du site de Montrond ou regroupement sur 1 site

M. Le Président du RPI informe les membres qu'il n'a pas d'avis tranché sur la question du site unique, mais souhaite qu'une réflexion s'engage avant d'étudier toute perspective de travaux dans les 2 sites. L'objectif est de régler les problèmes actuels avant la fin du mandat (pauses méridiennes courtes, accueil le midi en périscolaire sous dimensionné, site de Montrond plus aux normes...)

Il exprime la volonté d'avoir un accord de principe quant à la fusion des écoles en un seul site avant d'aller plus loin et plus finement sur ce projet, et rappelle que la décision appartiendra aux 3 conseils municipaux.

Afin de récolter un maximum d'éléments d'aide à la décision, des sollicitations ont déjà été engagées auprès des enseignants, de Familles Rurales et des délégués de parents d'élèves pour recueillir leur avis quant aux avantages/inconvénients de la création d'un seul site scolaire. Un rendez-vous est pris auprès du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale pour étudier les incidences de ce projet de regroupement.

Un tour de table s'instaure afin que chacun puisse donner son avis.

Il résulte des échanges que :

La genèse du projet lors de la précédente mandature reposait sur la possibilité de création d'un site unique sur la commune de Merey, sur le terrain actuel de l'école maternelle, propriété du SRPI. Ceci avait abouti à un projet architectural dont une grande partie pouvait être prise en charge par des subventions de l'Etat. Des membres du conseil expriment que ce point ne doit pas être le seul motif pour justifier une fusion.

Le contenu de l'échange avec le DASEN aura son importance dans le débat quant aux conséquences potentielles (nombre de classes, seuils d'effectifs...).

Le site unique permettrait de diminuer le transport méridien des enfants inscrits au périscolaire. Point de vigilance sur la question du maintien du transport méridien en cas de fusion, et de son coût. Ceci devra être abordé dans le futur échange avec la Région (Cf. Point 5).

Pour certains, la question de la fusion des écoles doit s'envisager dans le cadre du projet de fusion des communes, afin d'avoir une vision d'ensemble et à long terme du projet intercommunal, en travaillant en parallèle, comme dans le projet précédent, sur une nouvelle destination pour le site de Montrond.

Pour d'autres les 2 fusions peuvent s'appréhender de manière dissociée. La question du coût revêt son importance. Il convient avant de prendre une décision de fusion d'avoir des éléments chiffrés précisément (que ce soit au niveau des rénovations de l'existant ou sur un nouveau projet de site unique) afin de pouvoir comparer les différents scénarios. Des diagnostics (Amiante, plomb, radon, accessibilité, intrusion, électricité...) seront commandés à une société extérieure afin de déterminer l'ampleur des travaux qu'il faudrait engager pour réhabiliter le site de Montrond si maintien d'une organisation sur deux sites. L'éventualité d'une deuxième cantine, sur le site de Montrond est également évoquée par certains pour solutionner le problème de la pause méridienne.

Ne pas oublier l'intérêt des élèves dans les réflexions.

En conclusion :

Le SRPI n'a pas de position unanime et arrêtée sur la question de la fusion des écoles et de création d'un seul site scolaire.

La réflexion doit encore se mener au regard des futurs éléments (rencontre DASEN, retour des élus de parents d'élèves, retour des ATSEM, Conseil Régional) et les 3 conseils municipaux seront également appelés à réfléchir sur la question puisque la décision leur appartiendra.

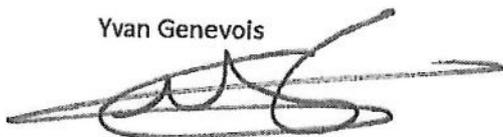
Une présentation du projet précédent (plans) et de son budget est également demandée.

Le Président du RPI rappelle qu'il est souhaitable d'avoir rapidement une position de principe, afin que, si le projet de fusion s'engage, celui-ci soit mené à son terme avant la fin du mandat actuel.

La séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance

Yvan Genevois



Le Président du SRPI

Ludovic Nicot



Syndicat de Regroupement Pédagogique
Intercommunal (Merey, Montreuil, Villers)
Merey-s/s-Montreuil
25660

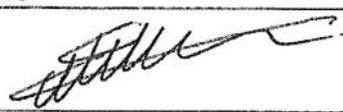
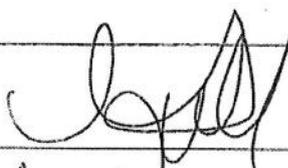
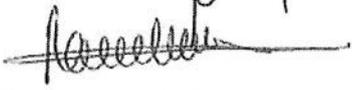
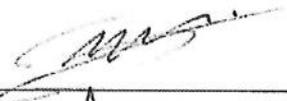
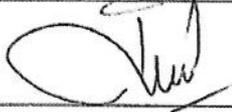
S.R.P.I.

Merey sous Montrond/Montrond le Château/Villers sous Montrond

Rue St Sébastien

25660 MEREY SOUS MONTROND

**ASSEMBLEE SYNDICALE DU 14 octobre 2020
LISTE EMARGEMENT**

NOM PRENOM	Signature
LAITHIER Didier	
NICOT Ludovic	
KISRANI Karine	
RETHORE Didier	
PRILLARD Angèle	
FRANCHESCHINI Audrey	
BOULLANGER Stéphanie	
GAILLARD Alexandre	
BONNEFOI Frédéric	
ROBERT Franck	
GENEVOIS Yvan	
EME Thibault	

